Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2026 – Compte rendu

Sur convocation du Président mandaté par le Comité Directeur, l'Assemblée Générale Extraordinaire du Jumping de Maisons-Laffitte s'est réunie le 4 septembre 2026 à 19h, Foyer Freddy Leroux, 15 avenue Desaix – 78600 Maisons-Laffitte avec comme point unique à l'ordre du jour, l'examen et l'adoption des tarifs pour la saison 2026-2027.

1 Etaient Présents ou représentés

NOM	PRENOM	PRESESENCE
BAUDIN-MOUCHE	Alexandra	Présent
BAZETOUX	Adrien	Représenté
BAZETOUX	Olivier	Représenté
BAZIN	Pauline	Représenté
BERRUT	Marc	Présent
BERRUT	Valentine	Représenté
CASTILLO ROJAS	Jose Rene	Présent
CAVROY	Abigaelle	Représenté
CAVROY	Rodolphe	Présent
CHAUSSARD	Valerie	Représenté
CHIOZZI	Jean-Jacques	Présent
CIUCCI	Florence	Présent
CRIBIER	Laurent	Représenté
DE BROSSES PATZAK	Ines	Présent
DE FLEURIEU	Iris	Présent
DECRION	Agnès	Présent
DEROUINEAU	Julie	Représenté
DEVAUX	Veronique	Présent
DUFRESNE	Sidney	Représenté
DUMONT	Olympe	Présent
FABRE	Raphael	Représenté
FAUCHARD	Benoit	Présent
FLAMAND	Veronique	Présent
GAYET	Jean Luc	Présent
GERNAC	Melissa	Représenté
GONTIER	Diane	Présent
GONTIER	Yannick	Représenté
KOCKX	Leslie	Présent
LANCIANI	Pamela	Représenté
LAUDA	Frederic	Présent
LEMIERE	Valentin	Représenté
LEMIÈRE	Cécile	Représenté

NOM	PRENOM	PRESESENCE
LEMOINE	Sophie	Présent
MACIAS	Sophie	Représenté
MEYNIEL	Nolwenn	Présent
MINGRET	Claire	Présent
NANSENET	Gilles	Présent
OLIO	Alexandra	Présent
REGNAT	Isabelle	Représenté
ROGE	Flavie	Représenté
SOMMAI	Vanessa	Représenté
SUDERIE	Bertrand	Présent
SZTULMAN	Pierre	Présent
WELLENSTEIN	Anne Christine	Représenté
WERCKLE	Maïté	Représenté
ZUILI	Aïssatou	Présent
		46

Soit 46 adhérents sur les 121 adhérents âgés de plus de 16 ans dans l'année civile, à jour de cotisation et ayant adhéré depuis au moins 6 mois, et de ce fait ayant droit de vote selon l'article 11 des Statuts de l'association.

Le quorum d'1/4 des adhérents ayant le droit de vote étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer (article 15 des Statuts de l'association).

2 Examen et adoption des tarifs pour la saison 2026-2027

Le Président expose les motifs qui ont conduit le Comité Directeur à élaborer les tarifs présentés à l'Assemblée Générale :

- En 2025/2026, tarif exceptionnel Toutes installations au prix du Rond Boileau seul 2024/2025
- Objectif : permettre à un maximum d'adhérents de continuer à bénéficier des installations du Jumping même s'ils prenaient l'abonnement aux carrières Molière dont le prix était en forte augmentation.
- Résultat : 153 adhérents mais une **perte structurelle annuelle > à 20K€ pour le Jumping**

Puis le Président expose les principes du tarif 2026/2027 :

- **3 tarifs pour les 2 sites**
  - **Rond Boileau seul** : augmentation < 4% en 2 ans
  - **Caves du Nord seules** : tarif très adapté – 15% de plus que le Rond Boileau
  - **Toutes installations** : tarif très avantageux – 34% de remise vs la somme des tarifs des deux sites
- **Nouveautés**
  - Un tarif pour les coachs non-utilisateurs des sites
  - Simplification : un tarif pour les majeurs et un seul tarif pour les mineurs

Après discussions et débats, le tarif 2026/2027 suivant est adopté sans modification par 45 voix pour et 1 abstention. Ce tarif permet le retour à l'équilibre financier avec 150 adhérents.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2026 – Compte rendu

Cavaliers pratiquant sur les installations

Première inscription

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	
Droit entrée mansonniens	55 €	80 €	
Droit entrée non mansonniens	60 €	90 €	
Badges Caves du Nord et Rond Boileau (Bip unique)	55 €	55 €	*Remise 20€, soit 35€ nets contre restitution de la carte Caves du Nord*

Cotisation Annuelle toutes installations

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Coach JML Pratique + Enseignt	Coach JML Enseignt seul
Mansonnien-ne	325 €	340 €	440 €	180 €
Famille nombreuse	295 €	310 €	410 €	
Non-Mansonnien-ne	355 €	385 €	485 €	200 €
Famille nombreuse	310 €	320 €	420 €	

Cotisation Annuelle Caves du Nord seules

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Coach JML Pratique + Enseignt	Coach JML Enseignt seul
Mansonnien-ne	255 €	275 €	375 €	*Tous sites uniquement*
Famille nombreuse	230 €	250 €	350 €	
Non-Mansonnien-ne	280 €	300 €	400 €	
Famille nombreuse	250 €	270 €	370 €	

Cotisation Annuelle Rond Boileau seul

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Coach JML Pratique + Enseignt	Coach JML Enseignt seul
Mansonnien-ne	230 €	240 €	340 €	*Tous sites uniquement*
Famille nombreuse	210 €	220 €	320 €	
Non-Mansonnien-ne	255 €	275 €	375 €	
Famille nombreuse	230 €	250 €	350 €	

Renouvellement tardif (après le 31 octobre)

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Coach JML Pratique + Enseignt	Coach JML Enseignt seul
Majoration	25 €	30 €	30 €	20 €

Options

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	
Assurance annulation	50 €	60 €	
Droit suspension / an (2 ans max)	50 €	60 €	

Prestations non-membres (occasionels) - Caves du Nord ou Rond Boileau

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	
Warm-up	20 €	20 €	**Par cavalier**
Enseignement coach non agréé	40 €	40 €	**Par élève**

Licences FFE

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	
Licence pratiquant	29 €	40 €	
Licence compétition Amateur	80 €	80 €	
Licence compétition Pro	330 €	330 €	

Non-cavaliers ou cavaliers non-utilisateurs

	De 16 à 17 ans	18 ans et plus	
Cotisation annuelle	à partir de 30 €	à partir de 50 €	

3 Points divers

3.1 Entretien des pistes cavalières de la forêt

Jusqu'en 2025, le Jumping entretenait gracieusement 40 km de pistes forestières dans le cadre de ses accords avec la commune. Depuis juin 2025, les pistes ne sont plus entretenues et sont devenues dangereuses pour les chevaux et leurs cavaliers :

- Pas décailloutées
- Arbres non élagués
- Accotements non broyés

Faute d'entretien, les pistes cavalières de la forêt risquent de disparaitre à court terme. Sans ces pistes que tous les cavaliers mansonniens utilisent, Maisons-Laffitte ne serait plus vraiment la Cité du cheval !

Le Jumping de Maisons-Laffitte a donc sollicité une subvention auprès de la commune pour reprendre l'entretien des pistes forestières, mission de service public au service de tous les cavaliers mansonniens pour laquelle il a démontré son expertise pendant plus de 15 ans. Afin de réduire les coûts tout en assurant la sécurité des humains et des équidés, cette mission serait limitée aux 11 km de pistes utilisées le plus régulièrement par les cavaliers mansonniens. La subvention sollicitée est de 30.000 € annuels. Cette somme représente le coût de revient pour un entretien mensuel des pistes en remettant en état ce qui s'est dégradé depuis plus d'un an, sans aucune marge ni bénéfice pour le Jumping.

La commune n'a pour l'instant pas répondu favorablement et il faut donc que tous les cavaliers se mobilisent pour obtenir gain de cause. Lors des échanges, 2 modes d'action sont proposés par les adhérents : une pétition pour demander l'action directe ou indirecte de la commune et/ou la constitution d'une cagnotte pour que les cavaliers participent au financement de cette opération. Le Comité Directeur poursuit sa réflexion sur les actions qui pourraient être envisagées pour que les pistes cavalières de la forêt retrouvent et conservent le bon état qu'elles avaient jusqu'en juin 2025.

3.2 Eclairage aux Caves du Nord

Le petit rond n'est pas assez éclairé. Un réglage sera fait prochainement pour améliorer la situation mais les possibilités sont assez limitées pour ne pas gêner les riverains avec un éclairage trop fort.

Pendant les travaux aux Caves du Nord, l'accès devra être de nouveau déplacé. Afin de permettre aux cavaliers d'accéder au bouton d'éclairage en toute sécurité, des luminaires provisoires solaires à LED seront posés.

3.3 Rond de Longe au Rond Boileau

Le Rond de Longe est désormais opérationnel avec des copeaux broyés. **Le Jumping remercie chaleureusement l'ASP qui est à l'initiative de ce rond de longe**.

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, **la mise en liberté des chevaux est strictement interdite dans ce rond de longe**. Un panneau sera apposé à l'entrée pour rappeler cette règle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h. L'Assemblée Générale est suivie d'un « pot de l'amitié ».